

profondeur totale des forages de recherche et des forages de développement pratiqués depuis la surface a diminué de 30 % en 1981 pour s'établir à quelque 359 000 mètres, comparativement au chiffre record de 503 000 mètres enregistré en 1980.

Au cours de 1982, les nouveaux contrats d'exportation d'uranium ont totalisé 7 500 tonnes, ce qui a porté à 87 000 t d'U la quantité globale d'uranium ayant fait l'objet de contrats d'exportation révisés depuis septembre 1974. Les engagements d'exportation à terme prévus au titre de tous les contrats actifs, y compris ceux antérieurs au 5 septembre 1974, ont été estimés à presque 60 000 t d'U. D'autre part, les engagements d'achat à terme sur le marché intérieur totalisaient près de 80 000 t d'U.

Le Groupe de l'évaluation des ressources en uranium, d'EMR Canada, a terminé sa septième étude (de 1980) au tout début de 1981. Par rapport aux estimations publiées un an plus tôt, celles portant sur 1980 révèlent une baisse de 5 % dans la catégorie mesurée, une légère hausse dans la catégorie indiquée et une baisse de 4 % dans la catégorie supputée.

Le total des trois catégories de ressources en uranium est inférieur au chiffre estimatif de 14 000 t d'U signalé dans l'évaluation de 1979 et représente une diminution nette de 2 %. Toutefois, si l'on tient compte de la production de 1980 et du volume moyen des récupérations, la baisse pour la période considérée n'est que de 6 400 t d'U, ou à peine plus de 1 %. Les changements intervenus dans la répartition des ressources relevant des diverses catégories résultent d'une réévaluation technico-économique de certaines parties des gisements de Beaver Lodge, de l'évaluation permanente du gisement de Midwest Lake et de la réévaluation des gisements de Key Lake, tous situés dans le nord de la Saskatchewan.

Au début de 1982, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait le huitième rapport d'une série d'études évaluatives des approvisionnements mondiaux d'uranium, que dirigent sa propre Agence de l'énergie nucléaire (AEN) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce rapport montre que le Canada intervient pour à peu près 13 % des ressources mondiales raisonnablement sûres et peu coûteuses, ce qui le place au quatrième rang derrière l'Australie, l'Afrique du Sud et les États-Unis. Au point de vue de sa future capacité comme fournisseur d'uranium, la position du Canada revêt plus d'importance encore grâce à ses ressources estimatives supplémentaires. Sur un total mondial d'environ 2,7 mégatonnes d'uranium déclarées dans cette catégorie, les gisements canadiens exploitables à des coûts maximums de 130 \$ US le kg interviennent pour 28 % et classent notre pays au deuxième rang, après les États-Unis.

En Colombie-Britannique, la Commission royale d'enquête Bates sur la santé et la protection de l'environnement dans le domaine de l'extraction du minerai d'uranium a déposé son rapport à l'Assemblée législative au mois de mars 1981. Sous réserve d'une procédure d'octroi de permis d'exploration de l'uranium en Colombie-Britannique, il recommandait

que le moratoire visant la recherche de ce métal dans la province soit levé, car moyennant un contrôle approprié, les risques que la recherche d'uranium peut comporter seraient largement compensés par les connaissances acquises. En dépit de la recommandation du rapport Bates, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait savoir qu'il maintiendrait le moratoire annoncé en février 1980.

Le 6 février 1981, le rapport sommaire d'une commission d'enquête de 13 mois sur Key Lake (Saskatchewan) a été rendu public. Les recommandations de cette commission ont fourni la base des modalités selon lesquelles le projet de \$500 millions de Key Lake serait approuvé. On a jugé que les mesures proposées par la Key Lake Mining Co. (KLMC) étaient suffisantes pour protéger la qualité de l'environnement, ainsi que la santé et la sécurité des mineurs. Vers la fin d'août 1981, la KLMC signalait un bail de 21 ans avec le ministère des Affaires du Nord de la Saskatchewan en vue de l'exploitation du corps de minerai de Key Lake.

Le 13 septembre 1982, le ministre d'État aux Mines annonçait les détails d'un programme fédéral de recherche étalé sur cinq ans et visant à accélérer le progrès de la technologie, aux fins de déterminer le degré de nocivité des déchets de l'extraction et du traitement de l'uranium. Il a été proposé que ce programme de \$9,5 millions soit administré par un office national de gestion des résidus, établi à Ottawa.

En octobre 1982, le gouvernement de la Saskatchewan annonçait l'abolition du régime d'intéressement obligatoire de la Couronne à la mise en valeur des mines. Auparavant, il fallait offrir au gouvernement provincial une participation allant jusqu'à 50 % du capital de toute nouvelle entreprise minière lancée dans la province.

## 11.9 Énergie électrique

### 11.9.1 Développement

Les données recueillies indiquent que les augmentations nettes de la capacité génératrice en 1982 se sont chiffrées à 1 535 MW, ce qui portait le total de la puissance installée à 85 547 MW, + 1,8 %. Cet accroissement se répartissait comme suit: 640 MW d'origine hydraulique; 214 MW d'origine thermique classique et 680 MW d'origine thermonucléaire. En 1981, la puissance installée avait été accrue de 2 013 MW, soit une hausse de 2,5 % sur 1980.

En 1982, la production totale d'électricité a fléchi de 0,9 % par rapport à 1981. Cette baisse découlait de la diminution de l'activité industrielle du Canada. La quantité d'électricité produite en 1981 se répartissait de la façon suivante: origine hydraulique, 69,3 %; origine thermique classique, 20,8 % et origine thermonucléaire, 9,9 %. En 1982, cette répartition s'est modifiée et s'établissait ainsi: origine hydraulique, 68,6 %; origine thermique classique, 22,6 % et origine thermonucléaire, 8,8 %.